57068

B.xxiv.Lde

LAENNEC BRETONNANT

Seize pièces manuscrites bretonnes m'ont été soumises en 1913, à Nantes, par M. le Dr Rouxeau ; huit d'entre elles, — de la main même de Laennec, — sont ses personnels essais de bretonnant, entre 1805 et 1815 ; elles offrent l'intérêt historique qui s'attache à la vie intellectuelle d'un grand esprit.

M. Rouxeau avait eu communication de ces seize pièces manuscrites par M. André de Miniac, de Brest, héritier d'une partie des papiers de Laennec. Il avait d'abord pris copie des autographes de Laennec, puis les avait renvoyés à Brest. Sa copie avait des erreurs de lecture, inévitables à quelqu'un qui ignore le breton, et qui rendaient certains passages inintelligibles. Il fit revenir à mon intention les textes originaux, et je les collationnai.

Il va sans dire que les quelques renseignements biographiques dont j'aurai besoin ci-dessous seront puisés au sûr et charmant ouvrage de M. Rouxeau, *Laennec avant 1806*, (Paris, 1912).

Aux pages 260-262 de cet ouvrage, mention est faite des études celtiques de Laennec. Le volume que M. Rouxeau prépare sur la suite de la vie de Laennec développera peut-être ce sujet ; mais la publication des textes bretons n'entre pas dans le plan de M. Rouxeau.

1. — Laennec à son père.

27 aout 1805.

Va zad qer, recevet am eus ar pacq eus ar vouëzyegez brezounecq pehini c'houi oc'h eus caçzet di*n* me. En a so

erruet ê gentell. Ar vacquançzou eus an academia a Lousaourez a rento di*n* un nebeud amser evit disqui al Langaich-ze vamm pehini en me am eus esprimet ar re guenta*n* caranteziou hac ar re guenta*n* prederyou eus ar va vugaleaich. Ar Veaich bihan pehini me a ya ober en zy an itrounesed Laubrière ha Pompery a c'hallo, marteze, difræa va i*n*raucq. Me a aznevez yve daou scolyérien eus al Lousaouerez père a c'houvez ar vrezounecq, ha c'hand pere ve a c'hallo prezecq, pa ve a vezo un nebeud creoc'h en Langaich-ze.

Je ne puis mieux vous témoigner le plaisir que m'ont fait les livres que vous m'avez envoyés qu'en en faisant usage sur-le-champ. Vous devinez bien que le debut celtique de ma lettre n'a pas été composé sans feuilleter le Dictionnaire et la grammaire du P. Grégoire de Rostrenen, et malgré toute la peine que je me suis donnée, je crois bien qu'il s'y trouvera encore bien des fautes. Je vous prie de me les indiquer dans votre première lettre. Mais écrivez-moi en français, car je ne puis encore facilement traduire le breton. si cependant vous pouviez me trouver un dictionnaire breton-français, j'en viendrais aisément à bout.

Dites moi aussi à quel caractère on distingue qu'un substantif breton est masculin ou féminin. le P. Grégoire n'est pas clair là dessus.

Je désirerois encore avoir quelques notions sur la poésie bretonne et sur la fabrique des vers. En regardant les cantiques que vous m'avez envoyés, j'y ai trouvé des vers de quinze syllabes, ce qui m'a fait penser qu'ils se mesurent par pieds composés, de même que les vers grecs et romains.

Si vous avez quelquechose à m'envoyer, tâchez de trouver quelque chose de plus économique que celle que vous avez employée cette fois ci : la caisse a couté 19 fr. de port et encore vos menuisiers de Quimper avaient ils eu le soin d'enfoncer si bien les clous de la fermeture et des adresses que la couverture de deux volumes d'Ogée en a été blessée.

Traduction française du début :

Mon cher père, j'ai reçu la caisse de littérature bretonne, que vous m'avez envoyée. Elle est arrivée à temps. Les vacances de l'Académie de Médecine me rendront un peu de temps pour apprendre cette langue-mère, dans laquelle j'ai exprimé les premières affections et les premières pensées de mon enfance. Le petit voyage que je vais faire chez Mesdames de Laubrière et de Pompery pourra, peut-être, hâter mon progrès. Je connais aussi deux élèves de médecine qui savent le breton, et avec qui je pourrai parler, quand je serai un peu plus fort en cette langue.

L'orthographe bretonne de Laennec est naturellement celle de Grégoire. (Je représente par *n* italique le *n* surmonté d'accent circonflexe). Les équivalents français des termes dont se sert notre débutant, il est aisé de les déterminer, en se reportant au dictionnaire français-breton de Grégoire, articles *littérature, médecine, affection, pensée, hâter, parler, à temps,* etc. ; le livre l'a renvoyé pour *progrès* à *avancement,* pour *élève* à *disciple* et de *disciple* à *écolier*, mais l'a trop peu aidé à rendre la tournure de futur *je vais faire*, et à conjuguer le verbe *gouzvez, (savoir).*

Quiconque met le nez dans une nouvelle langue, souhaite trouver des mots qui lui soient neufs ; ce purisme naïf se retrouve chez Laennec ; s'il accepte *esprima* (et laisse dans Grégoire *disclœrya*), il saute par dessus *songeson, midicinérez,* que Grégoire indique d'abord pour rendre *pensée, médecine* ; ne trouvant sous *caisse* que *boëstl* et *couffric,* il va chercher sous *paquet* un mot moins latin.

Dans ses lettres françaises, Laennec dit « Mon cher papa » ; Grégoire offrait *tata*, Laennec l'a jugé trop familier, (et ne s'est pas avisé de *tadik*).

Des inadvertances sont dues au recopiage d'un brouillon : *pehini en* (pour *en pehini), lousaourez* à côté de *lousaouerez, ar* laissé devant *va.*

Outre le barbarisme *a c'houvez, (a oar)*, les mutations, on le devine, ont fait trébucher Laennec ; mais, pour deux qui ne sont pas faites, *(gouëzyegez brezouṇecq, beaich bihan)*, il en invente sept, qui sont dues à trop de scrupule, *(ê gentell, va vugaleaich, en zy, ar vrezounecq, ha c'hand, pere ve, pa ve)* ; ces péchés par excès sont, dans l'espèce, une promesse pour l'avenir.

Ainsi que tout néophyte, Laennec préfère conjuguer à l'impersonnel ; on évite mieux le barbarisme ; mais on choit, aux propositions subordonnées, dans le solécisme, par exemple après *en pehini*, *gand pere* et *pa*.

Quand nous aurons relevé une confusion de l'adjectif et du pronom dans *ar re guentan carantezíou*, (Grégoire donnait *ar re guentan, les premiers*), et le pluriel après *daou*, et l'ordre de mots barbare *al langaich-ze vamm*, et la confusion des « questions » *ubi* et *quo* dans *en zy* (pour *da dy)*, il ne restera plus qu'à taxer l'ensemble de gallicisme (1).

A quelques pièces que fasse allusion Laennec par son mot de « cantiques », les textes qu'il envisage sont ou des vers de 13 ou 12 syllabes contenant 2 ou 3 diphtongues, ou des textes fautifs.

C'est du « printemps » de 1805 que M. Rouxeau date chez Laennec la soif du breton. Du printemps ou de l'été, en août Laennec a 24 ans passés, est docteur depuis plus d'un an, a professé en public, est en pleine polémique avec Dupuytren. D'où jaillit une curiosité intellectuelle aussi dégagée des besoins professionnels ? Laennec a soumis à son père en 1802 une composition burlesque, salade d'ossianeries archéologiques, intitulée *la Guerre des Vénètes*, (ROUXEAU, p. 148), et

(1) Plus bretonne serait par exemple une phrase : Gant ar veaich vihan a zo warnoun ober da di an i. L. ha P., marteze e vezinn kaset war raok. — Laennec se plaint à juste titre de Grégoire au sujet du genre des substantifs : Grégoire y est non seulement obscur, mais faux : le genre, dit-il, se connaît par la signification, jamais par la terminaison, (éd. an III, page 33).

son père, qui a trouvé l'œuvre admirable, rêve de la traduire en kernevod, et de publier la traduction comme le texte original, (c'est l'esprit du *Barzaz Breiz*). D'ailleurs, les théories de Le Brigant sur la langue-mère ont en France une grande vogue. A ces deux motifs, familial et national, démêlés par M. Rouxeau (p. 260), j'ajouterais une raison psychologique : si tout homme arrive, tôt ou tard, à s'interroger sur sa langue, c'est un fait bien connu que le retour du dépatrié vers les images du pays natal, le patriotisme des exilés, et en particulier le culte de la Bretagne chez les étudiants bretons de Paris. Enfin, c'est le 30 mars 1805 que s'est tenue à Paris la première séance de l'Académie Celtique.

Laennec a balbutié le breton pendant ses mois de nourrice ; il a sucé le lait d'une paysanne de Quimper ou d'Elliant ou de Douarnenez, (ROUXEAU, p. 17) ; s'il pouvait attribuer d'efficaces leçons de breton à son père, à sa mère, (morte quand il avait cinq ans et demi), ou à son oncle Michel, (recteur d'Elliant, chez qui il a vécu un an, 1787-février 1788), il ne manquerait pas d'évoquer ces souvenirs dans sa lettre inaugurale. J'ignore l'impression que son père reçut de la lettre du 27 août ; le 29 septembre, il n'y avait pas encore répondu.

Quant à Mesdames de Laubrière et de Pompery, il est probable que Laennec compte moins sur elles-mêmes comme sur des professeurs, qu'il n'espère trouver dans les vacances et la vie de château des loisirs studieux. Quelle erreur !...

2. — **Deux couplets** *(septembre 1805)*

Fête de Mme de G.

Couplets du père Boniface (sur l'air breton, prenons la poèle, mes gars, faisons des crêpes).

Ur pautr oun sqyantus meurbed pehiny
Peur-redet am eus an holl douarou.
Compset am eus, hep mar, da meur a hiny,
ha me a gouvez an holl Langaichou.

E lavar anezy gand guïryonez,
Va Loysa, en oll an yezou,
Ur hano c'huecquoc'h n'em eus aznevet,
egued hoz hiny da hor c'halounou.

Ce qui veut dire :

Je suis un gars très savant, qui ai parcouru toutes les terres. J'ai parlé, sans doute, [n'en doutez pas !] à plus d'un, et je sais toutes les langues. Je le dis avec vérité, ma Louise, dans tous les idiomes, je n'ai pas connu un nom plus doux que le vôtre pour nos cœurs.

Laennec est en vacances chez ses parentes Mesdames de Pompery et de Laubrière. M. de Pompery a hérité Couvrelles, près de Soissons ; à une lieue de là Madame de Laubrière habite le manoir de Bruys. Le jeune homme passe dix-sept jours à Couvrelles, six à Bruys. La société, avec les voisins, tels que Madame de G., se divertit à des improvisations de musique, de charades, de proverbes. Le jour de la fête de Madame de G., Laennec compose un scenario à six personnages, prose et vers, (quinze pages) : des pélerins passant par le détroit de Bab-el-Mandeb ont appris que c'est la fête de Louise de G., ils accourent lui offrir des vœux, des présents, le récit de leurs voyages, et c'est le plus grotesque de la bande, le père Boniface, qui déclame les vers bretons qu'on vient de lire ; (ROUXEAU, p. 269).

Bretagne est poésie ; il est de règle, je crois, que la seconde phase du culte pour la langue bretonne se déclare par le désir de versifier.

On peut supposer que les vers ci-dessus sont en principe

des décasyllabes ; la contraction de *aznevezet* en *aznevet* ne suffit pas à le faire rimer avec *guïryonez*, (Laennec a d'abord écrit *aznevez*).

La forme *hoz hini* est donnée dans Grégoire.

Les mêmes fautes signalées ci-devant reparaissent, notamment dans le maniement des conjugaisons. Notons cependant l'heureuse apparition des verbes au personnel : *ur pautr oun, compset am eus.*

La plus amusante audace de Laennec est dans *e lavar anezy*, (pour : *me hen lavar)* ; notre celtisant a cru élégant d'employer ce pronom à forme féminine et à sens neutre, sur lequel Grégoire insiste dans sa *Grammaire*, p. 32, (à cause d'une glorieuse ressemblance avec la syntaxe hébraïque).

Pour reconstituer l'état d'âme de Laennec composant les couplets du père Boniface, il me manque l'air breton de « Prenons la poèle...».

3. — A son père.

15 janvier 1806.

Mon cher papa,

Ur Bloazvez mad a reqedtan deoc'h, da va mam qer, ha da va c'hoar, digant douë. —

(Le reste de la lettre est en français).

Je souhaite une bonne année à vous, à ma chère mère, et à ma sœur.

Cf. : « *Je vous souhaite la bonne année.* Bloazvez mad a reqedtan déc'h digand Douë. » Grégoire, *Dictionn.*, p. 880 ; mot-à-mot : une bonne année je demande pour vous à Dieu.

da va mam qer : Geneviève Urvoy de Saint-Bédan, veuve d'André de Léhec, épousée par le père de Laennec le 3 février 1795, huit ans après la mort de sa première femme.

da va c'hoar : Marie-Anne, née le 12 avril 1785.

4. — A son père.

10 mars 1806.

Va zad qer

Recevet am eus ho Lizer eus an naonteg Guenver pehiny casset hoc'h eus di*n* gant an autrou *Delecluze*. Recevet am boa en e amser al lizer cei*n*ch eus an 340 pere gant peb lealded beza ez ynt paeët di*n*.

mar gu'illit, cassit di*n* hep daleidiguez an 300 f. all abarz ar fin meurz : rag yzomm bras am eus ur guisqamand.

an *journal de medecine* hag ar c'hlenvet bennac pere am eus rei a reont di*n*, hep mar, ur arc'hant bennac er bloazvez-ma. hoguen, mar gu'illin, en impligeout a rin da gemeret ul logeyz deread d'an ur médicin. rag quemenze eo e baris un dra redd evit tenna var e benn ar fizyançz eus an oll.

scrivit din er brezoneg. ne allan qet c'hoaz scriva vad ha vuan. hoguen lenn a ran gand æzony al levriou bere gasset hoc'h eus di*n*, hag al lizer-ma scrivet am eus hogos hep diccioner.

Ne c'hall quet disqi ar vrezoneg nemed en ur lenn : rag n'am eus qet an amser da ober ur study reizus eus an yez-ze. gass a ran deoc'h gand al lizer ma ar c'hantic pehiny c'huy a c'houlenn di*n*. ne ran muy qet eus ar rimaou. al luguderez-ze ne dere qet gant lentegues eus an vedicinerez. rag-ze ne livirit qet penaus an diotaichou-hont a so bet græt gand ho map, pe guell c'hoas ne disquezit qet anezo.

An autrou Poussielgue staget a ra atau e zemeurançz ér baris. hoguen goude un ezvezançz eus an qehyd amser ne c'hillin qet monnet da compset deza*n*, mar ne gassit qet di*n* an oll a c'houlennas deoc'h-hu en amser. achuit hyrio qent eguit ma vac'hoaz, mehoped, va zad qer, an affær-ze cassaüs pehiny ar guenta*n* hag ar brincipala*n* eo etre an oll oc'h eus er bed-ma.

An autrou *Bruté* va vignon ha va breuzr er midicin, pehiny adalec dau bloazyou, antreet eo er seminera (1) a baris a c'houlen di*n* alies eus ho quelou.

Mar an ranseignamanchou pere c'houy a c'houlen di*n* var sujet an affær eus ar vuguel-ze henvet Guennolë, n'edynt qet eus ur pouës bras, qemeret ne rin qet an affær-ze pehiny a vez leunyet a drevelou bras.

ne ouzonn qet lavar deoc'h mar an autrou *Casabianca* vervel en deus græt, ha nan.

n'ancounec'haït qet, me ho ped, cass din an hinvisyou bere ziouganet hoc'h eus gant ho lizer diveza.

ar *c'hoazouniyez eus ur penn-tieguez* ne deo qet guelloc'h ha dereadoc'h Breman ma en e amser.

me a fell di*n* oll an traou ober evit ma c'hillin monnet da guemper er mis aost : en ur gortos, me ho ped a bresanti va respejou da va vam (2) qer. Ar tieguez St Allouarn ha *le veyer* he saludi a reont hag hoc'h yvez.

Roït ur pocq evidon-me da va c'hoar bihan pehiny dle veza vreman brassoc'h ma he breuzr ; me hoc'h pocq, va zad qer.

ho map aboissant.

paris an degved meurz 1806.

RTh Laennec D M P.

Mon cher père,

J'ai reçu votre lettre du dix-neuf janvier que vous m'avez envoyée par Monsieur *Delécluse*. J'avais reçu en son temps la lettre de change des 340, lesquels, avec une parfaite fidélité, m'ont été payés.

---

(1) Lettre finale, une sorte d'*æ*, résultant de *seminere*, et d'une désinence *a* que Laennec trouve dans Grégoire.

(2) Laennec a d'abord écrit « mam».

Si vous pouvez, envoyez-moi sans retardement les 300 autres francs avant la fin de mars ; car j'ai grand besoin de vêtements.

Le *Journal de Médecine*, et les quelques malades que j'ai, me donneront, sans doute, quelque argent cette année. Mais, si je puis, je l'emploierai à prendre un logement convenable pour un médecin. Car c'est une chose nécessaire à Paris pour s'attirer la confiance de tout le monde.

Ecrivez-moi en breton. Je ne puis pas encore écrire bien et vite. Mais je lis facilement les livres que vous m'avez envoyés, et j'ai écrit cette présente lettre presque sans dictionnaire.

Je ne puis apprendre le breton qu'en lisant : car je n'ai pas le temps de faire une étude régulière de cette langue. Je vous envoie avec la présente lettre le cantique que vous me demandez. Je ne fais plus de rimes. Cet amusement ne convient pas au sérieux de la médecine. En conséquence, ne dites pas que ces bagatelles ont été faites par votre fils, ou mieux encore, ne les montrez pas !

Monsieur Poussielgue a toujours sa résidence fixée à Paris. Mais après une absence d'une telle durée, je ne puis aller lui parler, si vous ne m'envoyez pas tout ce qu'il vous demanda dans le temps. Achevez, aujourd'hui plutôt que demain, je vous en prie, mon cher père, cette haïssable affaire, qui est la première et la principale entre toutes celles que vous avez en ce monde.

Monsieur *Bruté*, mon ami et mon frère en médecine, qui depuis deux ans est entré au séminaire à Paris, me demande souvent de vos nouvelles.

Si les renseignements que vous me demandez au sujet de l'affaire de cet enfant nommé Guennolé, ne sont pas de grande importance, acceptez que je ne fasse pas cette affaire, qui serait remplie de grandes difficultés.

Je ne saurais [littéralement : je ne sais] vous dire si Monsieur *Casabianca* est mort ou non.

N'oubliez pas, je vous prie, de m'envoyer les chemises que vous m'avez promises par votre dernière lettre.

L'*Hommage d'un père de famille* n'est pas meilleur ni mieux séant aujourd'hui que dans son temps.

Je veux tout faire pour pouvoir aller à Quimper au mois d'août. En attendant, je vous prie de présenter mes respects à ma chère maman. La famille Saint-Allouarn et [la famille] *Le Veyer* la saluent et vous aussi.

Donnez un baiser pour moi à ma petite sœur, qui doit être maintenant plus grande que son frère ; je vous baise, mon cher papa.

Votre fils obéissant.

Paris, le dixième mars 1806.

R[ené]-Th[éophile] Laennec, D[octor] M[edicus] P[arisinus].

C'est toujours Grégoire qui fournit la traduction des mots difficiles, comme *dictionnaire, régulier, amusement, sérieux, bagatelle, résidence, absence, haïssable, facilement, difficulté, hommage*, et de la locution *s'attirer quelque chose.*

Mais Laennec a feuilleté son livre de trop haut parfois. Il a besoin de chemises, et voilà qu'au lieu des *rochedou* que Grégoire lui conseille modestement, il demande à son père des chemises de femme *(hinvisyou)* ! Il a des malades, *tud klanv, klanvourien,* et raconte qu'il a une maladie *(klenved)* ! Il n'analyse pas assez le sens de son original français, traduit *rempli de difficultés* par un participe passé, *leunyet*, au lieu d'un adjectif, *leûn*, — un *que* de comparaison par *ma* (au lieu de *eguet*) ou par *eguet ma*, — un *si* d'interrogation indirecte par *mar* (au lieu de *hac ê* ou *ha*), — un *depuis* de temps par *adalek* (au lieu de *abaoe*).

Il est vrai que, dans un cas spécial, trop d'analyse logique lui fait rendre par *hoc'h* un *vous* complément direct : l'usage veut : *he saludi a reont ha c'houy yvez.*

Ses lectures de textes bretons l'ont convaincu que le breton tel qu'on le parle en 1806 n'est pas un pur tissu de celtismes ; aussi ne se fait-il pas scrupule de mêler au mystérieux *diougani* (plus beau que *prometi*) les *presanti* et *aboïssant* de Grégoire, et même, Grégoire n'ayant pas d'article pour *renseignement*, un *ranseignamanchou* assez joyeux.

Mais il n'a guère causé breton, depuis six mois qu'il se le promet : l'impersonnel, le personnel, l'emphatique, sont des tours verbaux qu'il saupoudre plutôt qu'il ne les adapte. Les mutations flottent entre le trop, *(scriva vad ha vuan, levriou bere gasset)*, et le pas assez (*en ur gortos, dau bloazyou*) ; le verbe *gallout* n'est pas sûr de soi, (de *mar gu'illit* et *mar gu'illin*, employés en des cas identiques, l'un des deux, que ce soient des futurs ou des présents, est fautif) ; on trouve encore des combinaisons d'articles, de particules, des rangements de mots antibretons, *an affer-ze cassaus, oll an traou ober*, (*tout faire*), *goude un ezvezançz eus an qehyd amser*, (c.-à-d. *keit amzer zo n'oun ket eat d'e gaout*) ; et le pluriel après un nom de nombre, une des habitudes que la pratique orale fait perdre le plus aisément.

Mais félicitons le jeune celtiste d'avoir maintenant tâté, c'est visible, de tous les chapitres de sa grammaire, et surtout de prendre pour exercices ses lettres à son père : il y a là du jeu ; mais remarquez qu'il demande en breton l'argent de sa pension : se fera-t-il comprendre ? c'est comme une expérience qu'il institue.

Son père lui fait 1.200 fr. par an, qui arrivent irrégulièrement. — L'année derniére, ses consultations lui ont rapporté 400 fr. ; en 1804, 150 fr. — Son urgent besoin de chemises dure depuis deux ans ; il a été cambriolé le 11 mars 1804, et depuis lors n'a pas pu regrouper une douzaine de chemises, (ROUXEAU, p. 237, 278).

Qui est Casabianca ?..... Qui, Guennolé ?..... — Simon Bruté, Rennais ami de Laennec depuis 1801, mourra évêque dans l'Illinois, (ROUXEAU, p. 168, 199, 219, 236).

L'affaire Poussielgue, ou « affaire du clergé », est l'un des multiples différends et procès de ce névropathe brouillon qu'est le père de Laennec ; et cette affaire est en panne depuis au moins octobre 1803, (ROUXEAU, p. 220, 235). — Autre sujet de désolation pour Laennec : cet *Hommage d'un père de famille,* opuscule imprimé que le père de Laennec adressa, en juillet 1804, à plusieurs personnages officiels, pour obtenir du pouvoir une place à Paris, en faveur des mérites de ses fils, (ROUXEAU, p. 245).

5. — A son père

Paris 31 décembre 1806

Va zad qer

Recevet em eus ho lizerou hag ho Clugiri. Guellet em eus an autrou Leon-Treverret hag an autrou Boullé ar Rimadeller. Gand Levenez bras a zesqa*n* penaus abarz-nemeur distrei a reot e quemper. me a fell di*n* rei deoc'h abarz ho distro ur cusul bihan pe guell ur quelennadurez pehiny ne vezo qet marteze didalvez pe dibrofidd d'eoc'h. Beza ez eus en hor bro abavouë un amser bennac un Den hanvet an autrou *Lefebvre de la chauvière* pehini en deus un implich bennac e *Guiryou-frammet* hag a so un den hetus meurbed. comps a ra gand cals a speret, cals en deus lennet, cals en deus guellet ; Guerzyou pe rimadellou a ra, musician bras eo ; Gueichall a vouë vignon eus va eontr ar Midicin. hoguen ne fizyit qet enha*n*, ha mar eo possubl ne grit quet e aznaoudeguez ha dreist pep tra ne roït qet deza*n* donnediguez en ho ty. Racg ècreis meur a *qualiteou* din da veza meulet, ur sy pe un *deffaut* en deus pehiny e *daçzor* (1) *a ra* grevus bras, pouner ha dangerus de Vignonet. mar en deffé cant mil scoet, en ur

(1) Sans être biffé, « daçzor » est surmonté dans l'interligne de « rent », qui est moins extravagant.

bloaz en deffe daibret an oll eguet ar map prodig eus an aviel. ne prestit qet, ha, mar credit di*n*, ne roït quet memes deza*n* arc'hant. rag arc'hant collet eve.

Voilà assez de breton pour une fois, car je ne pense pas vite dans cette langue et j'ai été plus d'une demi-heure a faire ce que je viens d'écrire.

La lettre se termine en breton :

Ur bloazvez nevez a dezrou. digant Douë a reqedtan he ve mad hag eurus evit va zad qer

paris 31 qerzu 1806. ho map caret.

Mon cher père,

J'ai reçu vos lettres et vos perdrix. J'ai vu Monsieur Léon Treverret et Monsieur Boullé, le rimailleur. C'est avec une grande joie que j'apprends qu'avant peu vous retournerez à Quimper. Je veux vous donner avant votre retour un petit avis ou mieux un avertissement qui ne vous sera peut-être pas inutile ou sans profit. Il y a dans notre pays, depuis quelque temps, un homme nommé Monsieur *Lefebvre de la Chauvière*, qui a quelque emploi dans les *Droits-Réunis*, et qui est un homme tout à fait agréable. Il parle avec beaucoup d'esprit, il a beaucoup lu, il a beaucoup vu ; il fait des vers ou des rimailles, il est grand musicien ; autrefois il fut ami de mon oncle le médecin. Mais ne vous fiez pas à lui, et, si c'est possible, ne faites pas sa connaissance, et surtout ne lui donnez pas entrée en votre maison. Car au milieu de beaucoup de *qualités* dignes d'être louées, il a un si ou un *défaut* qui le rend incommode, pesant et dangereux pour ses amis. Quand il aurait cent mille écus, en un an il aurait tout mangé, comme le Fils Prodigue de l'évangile. Ne lui prêtez, et, si vous m'en croyez, ne lui donnez même pas d'argent. Car ce serait de l'argent perdu. (1)

. . . . . .

(1) L'idée juste demanderait : *gaspillé, gwall-dispignet.*

Une nouvelle année commence ; je demande à Dieu qu'elle soit bonne et heureuse pour mon cher père.

Paris, 31 décembre 1806. Votre fils aimé.

Les mutations ne s'améliorent pas : d'un côté *ho distro, ur cusul, pe guell, a qualiteou*, de l'autre *vouë vignon*. Les verbes sont remarquablement en progrès ; sauf *penaus distrei a reot*, ils sont tous, personnels et autres, à leur poste légitime; notons seulement la particule *a* employée, au lieu de *e*, devant *zesqan* et *reqedtan*. Le progrès grammatical (sensible notamment entre *Beza ez eus*... et *Racg* ...), est d'autant plus méritoire qu'il n'est pas dû à l'usage oral ; la conversation eût vite enseigné à Laennec à prononcer *mar-d-eo possubl*, ne *rit quet*, à construire *mignon d'am eontr*, à dire *hag* et non *mar en deffe cant mil scoet*, (*quand il aurait*...), à ne pas confondre *pe well* et *pe gentoc'h* (pour traduire *ou mieux*), et surtout à ne pas lancer *eguet* à la place de *evel*.

Inutile de rappeler que *dazcor* (et non *daçzor*) signifie Restituer et non Effectuer, et que *Guiryou-frammet*, néologisme de cabinet, signifierait plus vite les Droits-Charpentés.

Faute de connaître les œuvres de Boullé et de Lefebvre, je m'en tiens au sens défavorable de *rimadell* et de *rimadeller*.

va eontr ar Midicin : Guillaume-François Laennec, établi à Nantes, homme excellent et oncle judicieux, chez qui Laennec vécut de 1788 à 1801.

6. — **A son père** (août 1807).

Va zad qer,

An Autrou Van-Des-Stein pehiny a zougo deoc'h al lizeric ma mont a ra da Vrest evit guelet ar guer-hont ha listri-brezel, tra pehiny n'en deus biscoaz guelet. An autrou-ze studya a ra er guir. eus ar vro flamancq eo, ha mar er vro-

hont, an oll hêvel ynt dezan, tud ynt mad, gouïzyecq, ha sevenn meurbed. Grit dezan, me ho ped, un diguemer mad, ha mar hoc'h eus ur mignon bennac e vrest, roït dezan lizerou erbed.

ho briatât a ran va zad qer

ho map

18 mis eost (1) 1807 R.Th. Laennec D M P

A Monsieur
Monsieur Laennec
Conseiller de Prefecture
à Quimper

finisterre

Mon cher père,

Monsieur Van-Des-Stein, qui vous portera cette petite lettre-ci, va à Brest pour voir cette ville et des navires de guerre, chose qu'il n'a jamais vue. Ce monsieur étudie en droit. Il est de la Flandre, et si, dans ce pays-là, tous sont comme lui, ce sont de braves gens, savants et fort honnêtes. Faites-lui, je vous prie, un bon accueil, et si vous avez quelques amis à Brest, donnez-lui des lettres de recommandation.

Je vous embrasse, mon cher père.

Votre fils.

18 août 1807. .....

Douguen lizerou, *studia er guir* et *lizerou erbed* sont donnés par Grégoire sous *porter*, *droit*, *recommendation*. La phrase sur les Flamands s'est trouvée trop compliquée ; *(mar d'eo henvel outan an oll dud eus e vro,...)*.

(1) Initiale, une sorte d'æ, résultant de *aost* d'abord venu sous la plume de Laennec.

7. — A son père.

Lettre du 15 janvier 1808.

Début en français.....

Chetu ar c'henta deiz eus ar Bloaz so tremenet, ha n'em eus qet c'hoas casset deoc'h va c'hoanchou evit ar bloaz man. ar pez oll eo mad ha gounidecq deoc'h pe evit an e*n*, pe evit an amser, a reqedtan d'hoc'h, ha da va mam quer digant Douë.

Suite et fin en français.....

Voilà que les premiers jours de l'année sont passés, et je ne vous ai pas encore envoyé mes vœux pour cette année-ci. Tout ce qui vous est bon et profitable, soit pour le Ciel, soit pour le Temps, je le demande à Dieu pour vous et pour ma chère maman.

Ignorance de la tournure *kement a, (tout ce qui),...*

8. — Brouillon de lettre à ses fermiers.

e Paris 23 miz-du 1815.

ma mignoned

ann Aotrou Grivart a laro deoc'h ar konditionou ma fell d'inn ganto, rei deoc'h ar ferm euz a gerlouarnek. me em euz sonchet dinn e ve mad ive skrifa deoc'h var ann dra-ze, evit ma hellot komprenn guell a ze, ha guellet a zevri ar pez vezo mad evidoc'h. [1] (1)

me a fell dinn ma vevot evel ma tere em douar, ha ma ellot diorrenn-ho pugale ha dastumi danvez evito dre ho labour hag ho kundu vat. me a fell dinn ive kahoud ar pez a apparchand ouzinn. me a sonch dinn e kavimp ann eil (2) re hag ar re all ann dra ze er konditionou a zo ama varlec'h. [2]

(1) Je numérote les paragraphes pour la commodité des notes ci-dessous.
(2) Le *l* est souligné, (l mouillé de Le Gonidec).

d'ar c'henta paea a renkot peb bloaz kant scoët hanter kant. pep tra o veza sellet mad paea a rit mui brema. rag roëd hoc'h euz d'am zad enn ur antrenn er merouri Daou c'hant skoët pere rannet etre nao bloaz a rafe gand ann interest, daou skoët ha ugent, eiz real hag ur guennek, evit pep bloaz. paea a rit eta breman e guirionez daou skoet ha pevar real ouzpenn ar pez a c'houlennann digenoc'h. a hend all mar-d-e guell geneoc'h me a lezo deoc'h ar merouri d'ar memez priz a baëit brema, hag e root ive dinn daou c'hant skoët enn ur antrenn e ferm. n'e ket re a dra zur. ur merouri em euz e kichenn ponnabad hag a baë dinn c'huec'h skoët hag eiz ugent. Bea zo ennan foenneyer ha douar ienn kemend hag e Kerlouarnek pe dost-a-vad. hogenn n'euz nemed pemzek devez arat a zouar tom. ann douar zo skaon meurbed ha na zoug nemet segal hag itu. falloc'h eo kalz evid arre voassâ euz a gerlouarnek, hervez a lavare dinn ann denn iaouank a zo bet eet ganinn e Douarnenez, er bloaz tremenet. ar merour gous coude en deuz dastumet pe a dra aboue pemp ploaz varnugent e c'hounez ar merouri hont. n'en doa nemed e ziouvreac'h pa c'hantreaz ennan ha brema en deuz danvez avoalc'h. guir e, ur gounidek kaer eo hag a ra bemdez unn tam mad a labour. [3]

d'ann eil (1) e-c'h-atretenod e stad vad ann tier blouz d'ho mizou. me a fournisso hepkenn ar c'hoad. ha mar be red ober unn doenn nevez, c'hui a fournisso ar c'holo oll hag a baeo ann Doerienn. [4]

D'ann drede ; me a viro ar maner, ar jardrinn, ar verger, ar park bihann a zo e penn ar verger, al liorz guenann, ar genkiz uhellaff, hag ar genkiz izelaff, al leve, erfinn ann tachennik douar ienn gourizet gand unn turumel er c'horn varzu ar goalorn euz ar Park ann introun. na ellot mui ta tremenn dre ar park bihann, na dre ar verger, c'hui ervat a dremeno dre ar menez bihann evit mont da bark poul ar briz, da bark lannhad ha da bark ar Roz. [5]

---

(1) Le *l* est souligné.

d'ar bevare e talc'hot e stad vad ann oll gleuennou hag e raparot memez anezo a nevez, mar deuont da veza diskaret pe gand ar glao pe en ur ziskoultra guez, pe dre unn darvoud all bennak. c'hui a stanko gand ur porz-rastel, ann antre euz ar menez bihann varzu leur ar feunteun. x me a fournisso ar c'hoad x mar fell deoc'h stanka ann oll touliou karr gand porz-rastellou me a roio koad ive. [6]

d'ar bemped ; epad ann daou bloavez kenta euz ar ferm, c'hui a lakaï e stad vad d'ho mizou, ann darn euz a foennek kerlouarnek a zo falleet gand al lann hag ar brug ; hag e lekeod ive e stad a foennek mat d'ho mizou ar prat bihann a zo e kichenn ar c'hoad bihann. Ouzpenn e c'h-atretenod ervat pelloc'h ar foenneier all, hag e viot dalc'het da renta anezo er finn ar ferm e stad vad, hep brug na lann, didann boann da lakad ober d'ho mizou er bloavez diveza euz ar ferm, ar pez a vezo red evit ann draze, ha memez da lakat digeri ar foenneier mar be ret evit laket anezo e stad vad [7]

d'ar c'huec'hvet, me a ello lakat planta guez a hed ar prajou ar foenneier, hag ann douarou ienn. me a ello ive lakat da blanta guez-kraounn a hed ann tirienn varzu sao-heol euz a bark ar roz, euz a bark poul ar briz, hag euz ar park uhellaf. me a lakaï ive, mar fell deoc'h, guez avalou er parkou douar tom nemed ma blantod anezo, ha ma ho pezo evez razo. me a fournisso ar guez, c'hui a lakaï ho poann, hag e rannimp ar froueziou mar deuont da zougenn avalou avoalc'h abarz finn ar ferm. na c'houlennann mui deoc'h da ober touliou evit ar guez a fell dinn da blanta hogenn dalc'het e viot da lakat spern var dro ar guez ha da zivoal anezo ouz ho lônet ; didann boann da blanta guez al d'ho mizou e lec'h ar re a ve diskaret pe gignet gand ar zaout. [8]

d'ar seizvet, na ellot mui sevel moudet divar ann douarou ienn nag enn deonn divar leur ar feunteunn. na ellot muged brema dizkoultra guezenn ebet. me a roio deoc'h ato teir gordennat koat peb bloaz evel kent. [9]

ar muzulaichou douar em euz græt varlene e kerlouarnek a vint lekeet hed a hed el lizer ferm nevez. hogenn evit ma gousto nebeutoc'h deoc'h al lizer ferm, ne viot ket dalc'het da rei dinn ur c'hopi anezan. [10]

chetu eno ar konditionou ma roïn deoc'h enno ar ferm, me gaf dinn e-z-int leal. ann douarou a fell dinn da viret ouzpenn ar re a zo bet miret diaguent na zoug nemed unn tamik guieod ; hag enn deonn c'hui a brofito marteze pell amser c'hoaz euz ar verger pehini zo ar vella lodenn euz ar pez a virann. Rag nemet ma teuinn da chomm e Kemper pe e Kerlouarnek, pe da rei ar maner hag ar pez a virann e ferm da unan bennak, na verzann ket ouzoc'h na reod ho profid euz a froueziou ar guez hag enn deonn euz ann douar miret ganinn. + [11 ; + renvoie au post-scriptum, § 16.]

ne lammann digenoc'h nemed unn hanter-zevez arat pe dost-a-vad ; chomm a raï doc'h douar avoualc'h da labourat, hag e c'hellot a dra zur ober ervad hoc'h affærou mar fell deoc'h atreteni ar foenneier, hada melchenn, irvinn, avalou douar, ha guieod-gall evit boeta ho saoud, ha gahout mui a deil (1) aze. ur goal giz eo e breiz-izel, lezel al lonet peuri enn douarou frost hag er parkou letonn e pere ne gavont nemed unn neubeudik peurvann hag aliez fall c'hoaz, e lec'h hada fouraichou ha miret ar chatal er staôl da ober teil (1). avoualc'h eo lakat al lôned enn ur park bennak bemdez epad diou pe dêir (2) eûr, da rufla ann ear evid o iec'hed. ar menez bihann a zerviche ervad evid an draze e kerlouarnek, hag enn deonn e teue gand ann amser ar park hont da veza mat da labourat, pa ve guelleet gand ar bouzeul a ve lezed ennan bemdez gand ar zaout. [12]

Bea zo e kerlouarnek ar pez ne (3) gaveur e nemeur a

---

(1) *l* souligné.

(2) L'accent circonflexe couvre les deux voyelles, pour signifier diphtongue ?

(3) Il faudrait *a*.

lec'hiou. Bezinn hoc'h euz enn ho kichenik, pehini zo unn teil (1) ar guella e c'heller da gahout. hoc'h euz ive e palud ar Riz treaz sec'h hag a dal mui eged an teil (1) evit druzaad unn douar re bounner, pe re briek. [13]

ouzpenn ar konditionou em euz scrifed ama diaraôk (2), na refusinn bikenn deoc'h netra euz a gemend a vezo just ha deread. ann aôtrou (2) grivart en deuz lavaret dinn penaôz (2) ar voazkell en doa izom a reparationou. me lakaï da ober abarz ann han, mar rafe ur guez bennak gaou d'ann douar leveret d'ann aôtrou grivart hag e lakaï da zizkoultra pe enn deonn da bilat anezo mar de ret. [14]

me a zo bet drouk kounntant ac'hanoc'h, pa ead ounn e kerlouarneck. re a zouar e lezid e letonn, ha ne atretenit ked ervad ar gleuzennou. gouzkoude o veza ma em euz guelled e-z-ouc'h tud vad, ha ne garann ked cheinch a verourien, guell eo ganinn lezel ann douar deoc'h eged rei da re all. ne rit ket ec'hiz al laboureriien fal pere a zoujont da labourad ervad ha da zerc'hel ann douar e stad vad gand aonn na ve kollet o poann pe na zeue o aôtrou da c'houlenn mui a archant diganto. na choulenninn bikenn digenoc'h nemed ar pez vezo just. seul vui e labourod ervat, hag e talc'hod e stad vad ann douar, seul vui e vezinn douget da ober ar pez vezo em galloud evid ho lakad e tail (3) da ober guell hoc'h affærou. n'em euz c'hoand brassoc'h nemet da velet [*ou* vellet] ma merourien o pinvidikaat gand lealdet dre o labour hag o aked. mar-d-ounn kounntant ac'hanoc'h ar c'henta veich e-z-inn e kerlouarnek, da lavared eo, mar kavinn ann douar gounided evel ma renker, ar gleuzennou hag ar girzier dalc'hed e stad, hag ar guez bihann a likinn da blanta divoallet ervat diouz al lônet, c'hui a vezo kountant ac'hanoun ive.

---

(1) *l* souligné.

(2) L'accent circonflexe couvre les deux voyelles, pour signifier diphtongue ?

(3) *l* souligné.

Doue r'ho viro e iec'het c'hui hag ho pugale. [15]

+ mar deuann da gahoud adarre ann tachenn douar ienn e pehini ema ann hale hanvet kenkiz ann intronezed, hag a zo brema dalc'het gand yaouenn Deredek, c'hui a ello ive lakad ho lonet da peuri ebarz gand ma tivoallod ar guez bihann e c'helfen planta gand spern. hogenn mar deufenn da ober ur koad med enn tachenn hont na ellot mui lakad ho lôned ennan. [16]

Etats antérieurs de ce texte :

§ 1 : ... *g*rivart... *g*onditionou... veso... — § 2 : ... evel ma *zeo* (la suite eût été « *deread* », comme il *est convenable*)... me a *gaf* dinn *hor bezo* ann... ann dra ze *gand* er *g*onditionou — § 3 : ... kant. *n'e ket re a dra zur ; ha* pep ... roë*t* hoc'h... zad *er* enn ur antre*i*n... interest, *pemp* skoët ha *tri ugent*,... daou skoet ha*g eiz*... c'houlennann di*c'h*enoc'h... antre*i*n e ferm. *me* (la suite eût été « *em euz ur merouri* ; Laennec change la tournure ; plus tard il loge ici en interligne la phrase « n'e... zur »)... arre *g*oassâ ... — § 4 : ... tier *p*louz... — § 5 : ... ar verger, al liorz (« ar park... verger » est une addition en interligne)... ar *c'h*enkiz... hag ar *c'h*enkiz... ann *tamik* (*le lopin*)... *d'ar* *p*ark poul..., *d'ar* *p*ark... ha *d'ar* *p*ark... — § 6 : ... pe *en ur fæsonn all* all bennak... feunteun. mar (« x me... c'hoad x » est une addition en interligne)... — § 8 : ... hag *ni* e rannimp... da *zouguenn* zougenn... abarz *find* ar ferm. na *viot mui* c'houlennann mui... — § 9 : ... na ellot muged *evel* brema (« brema » aurait dû disparaître avec *evel*)... — § 11 : ... Kerlouarnek, *na versa* (transporté plus bas, « na verzann »)... — § 12 : ... gand ar zaou*d*. — § 13 : ... unn *d*eil... ive e*r* palud... — § 14 : ... scri*v*ed... ur *vezen* bennak... li*v*irit... zi*s*coultra... — § 15 : ... pa ea*t* ounn e kerlouarnek. *c'hui* (la suite eût été « *a lez re a zouar* » ; Laennec change la tournure)... gouskoude *pa* (*puisque*)...

verourien, *me gav mui* (*je trouve plus*)... da *real*... ket *en* da *atreteni* ann douar... vad *rag* (*parce que*)... o *f*oann *mar teue* pe na *deuffe* o aôtrou *da lemel ar ferm diganto pe* (*à leur enlever leur ferme*)... em *c'h*alloud... o *f*invidikaat... hag ar *c'haeou* dalc'hed... a *fell d'inn* (*que je veux*) planter ... — § 16 : ... ienn *hag*... intronezed, *hag a zo brema, c'hui a ello,* hag a zo brema *etre ad*... *i*aouenn... mar *fell d'inn*... koad med *ahont*...

Traduction :

A Paris 23 novembre 1815.

Mes amis,

Monsieur Grivart vous dira les conditions auxquelles je veux vous donner la ferme de Kerlouarnek. J'ai pensé qu'il serait bon également de vous écrire à ce sujet, pour que vous puissiez comprendre d'autant mieux, et voir avec réflexion, ce qui vous sera bon. [1]

Je veux que vous viviez comme il est convenable sur ma terre, et que vous puissiez élever vos enfants et vous amasser du bien par votre travail et votre bonne conduite. Je veux aussi avoir ce qui m'appartient. Je pense que, les uns et les autres, nous trouverons cela dans les conditions ci-après. [2]

Premièrement, vous devrez me payer par an cent cinquante écus. Tout bien considéré, vous payez davantage maintenant. Car vous avez donné à mon père, en entrant dans la ferme, deux cents écus, lesquels, répartis sur neuf ans, feraient, avec l'intérêt, vingt-deux écus, deux francs, un sou, pour chaque année ; vous payez donc maintenant en réalité deux écus et un franc de plus que ce que je vous demande. D'ailleurs, si vous le préférez, je vous laisserai la ferme au même prix que vous payez maintenant, et vous me donnerez aussi deux cents écus en prenant la ferme. Ce n'est certainement pas trop. J'ai une ferme près du Pont-

l'Abbé, qui me paye cent-soixante-six écus. Elle comporte des prairies et de la terre froide autant que Kerlouarnek ou peu s'en faut. Mais elle n'a que quinze journaux de terre chaude. La terre est très légère et ne porte que du seigle et du blé noir. Elle est bien plus mauvaise que les pires de Kerlouarnek, à ce que me disait le jeune homme qui m'a accompagné à Douarnenez, l'an dernier. Le fermier, cependant, a amassé de quoi depuis vingt-cinq ans qu'il cultive cette ferme-là. Il n'avait que ses bras, quand il y entra, et maintenant il a du bien à suffisance. Il est vrai que c'est un bon cultivateur et qui abat chaque jour un bon morceau de travail. [3]

Deuxièmement, vous entretiendrez en bon état les chaumières, à vos frais. Je fournirai seulement le bois. Et s'il y a besoin de faire une couverture neuve, vous fournirez toute la paille et paierez les couvreurs. [4]

Troisièmement, je garderai le manoir, le jardin, le verger, le petit champ qui est au bout du verger, le courtil aux abeilles, le Plessis-Haut, et le Plessis-Bas, la Levée (1), enfin la petite pièce de terre froide ceinte d'une butte au coin nord-ouest de Parc-an-Introun. Vous ne pourrez donc plus passer par le petit champ, ni par le verger, mais vous passerez par la Petite Montagne pour aller à Park Poul-ar-Briz, à Park Lannhad et à Park ar Roz. [5]

Quatrièmement, vous tiendrez en bon état tous les fossés et les réparerez même à neuf, s'ils viennent à être démolis, soit par la pluie, soit par l'émondage des arbres, soit par quelque autre accident. Vous fermerez par une barrière l'entrée de la Petite Montagne vers l'aire de la fontaine. Je fournirai le bois. Si vous voulez fermer tous les passages de charrette avec des barrières, je vous donnerai aussi du bois. [6]

Cinquièmement, pendant les deux premières années de la ferme, vous mettrez en bon état, à vos frais, la partie de la prairie de Kerlouarnec qui est gâtée par la lande et la

(1) *al leve.* Le Terre-Plein ? ou bien faut-il y voir le breton *leve,* Rente, Revenu ?

bruyère ; et vous mettrez aussi en état de bonne prairie, à vos frais, le petit pré qui est auprès du petit bois. En outre, vous entretiendrez soigneusement désormais les autres prairies, et vous serez tenus de les rendre à la fin du fermage en bon état, sans bruyère, ni lande, sous peine de faire faire à vos frais, dans la dernière année de la ferme, ce qui sera nécessaire pour cela, et même de faire ouvrir les prairies, si c'était nécessaire pour les mettre en bon état. [7]

Sixièmement, je pourrai faire planter des arbres le long des prés, des prairies, et des terres froides. Je pourrai aussi faire planter des noyers le long de la terre en friche vers le levant de Park-ar-Roz, de Park-Poul-ar-Briz et du Champ-d'en-haut. Je mettrai aussi, si je veux des pommiers dans les champs de terre chaude, sauf que vous les planterez, et que vous en aurez soin. Je fournirai les arbres, vous mettrez votre peine, et nous partagerons les fruits s'ils viennent à porter assez de pommes avant la fin de la ferme. Je ne vous demande plus de faire des trous pour les arbres que je veux planter, mais vous serez tenus de mettre de l'épine autour des arbres et de les défendre des bêtes, sous peine de planter d'autres arbres à vos frais, à la place de ceux qui seraient abattus, ou écorcés par les vaches. [8]

Septièmement, vous ne pourrez plus lever des mottes sur les terres froides, ni spécialement sur l'aire de la fontaine. Vous ne pourrez plus maintenant émonder aucun arbre (1). Je vous donnerai toujours trois cordes de bois par an comme auparavant. [9]

Les mesures du terrain que j'ai faites l'an dernier à Kerlouarnec seront mises tout au long dans le nouvel acte de ferme. Mais pour que l'acte de ferme vous coûte moins, vous ne serez pas tenus de m'en donner la copie. [10]

Voilà les conditions auxquelles je vous donnerai la ferme ; je crois qu'elles sont loyales. Les terres que je veux garder en sus de celles qui ont été gardées jusqu'ici ne portent

---

(1) Cependant l'émondage a été prévu ci-dessus § 6. Il eût fallu sans doute, ici, *diskourra*, Ebrancher.

qu'un peu d'herbe ; et précisément vous profiterez peut-être longtemps encore du verger, qui est la meilleure partie de ce que je garde. Car, sauf si je viens à habiter Quimper ou Kerlouarnek, ou à affermer à quelqu'un le manoir et ce que je garde, je ne vous défends pas de faire votre profit des fruits des arbres et spécialement de ceux de la terre que je garde. + [11]

Je ne vous retire qu'un demi-journal ou à peu près ; il vous reste assez de terre à travailler, et vous pourrez, certainement, bien faire vos affaires, si vous voulez entretenir les prairies, semer du trêfle, des navets, des pommes de terre, et du gazon-français (1) pour nourrir vos vaches, et avoir d'autant plus de fumier. C'est une mauvaise habitude en Basse-Bretagne, de laisser les bêtes paître sur les terres en friche et les champs en jachère, où elles ne trouvent qu'un peu de pâture et souvent mauvaise encore, au lieu de semer des fourrages et de tenir les bestiaux à l'étable à faire du fumier. C'est assez de mettre les bêtes, dans quelque champ, chaque jour deux ou trois heures, à humer l'air pour leur santé. La Petite Montagne servirait bien à cet usage à Kerlouarnec, et précisément avec le temps ce champ deviendrait bon à labourer, quand il serait amélioré par la bouse que les vaches y laisseraient chaque jour. [12]

Il y a à Kerlouarnek la chose qu'on trouve en peu d'endroits. Vous avez du goémon auprès de vous, qui est un fumier le meilleur qu'on puisse avoir. Vous avez aussi au marais du Ris du sable sec, qui vaut mieux que le fumier pour graisser une terre trop lourde ou trop argileuse. [13]

En dehors des conditions que j'ai écrites ci-dessus, je ne vous refuserai jamais rien de tout ce qui sera juste et convenable. Monsieur Grivart m'a dit que le pressoir avait besoin de réparations. Je les ferai faire avant l'été ; si quelques arbres faisaient du tort à la terre, dites-le à Monsieur

(1) Je ne sais pas identifier cette plante. C'est peut-être le gazon-anglais, qui est un excellent fourrage. L'injustice de Laennec à l'égard de la langue anglaise (Grammaire de Le Gonidec, Préface) autorise à supposer qu'il a cru bon de retirer à l'Angleterre son gazon.

Grivart, et il les fera émonder, ou même abattre, si c'est nécessaire. [14]

Je n'ai pas été content de vous, quand j'ai été à Kerlouarnek. Vous laissez trop de terre en jachère, et vous n'entretenez pas bien les fossés. Cependant, étant donné que j'ai vu que vous êtes de braves gens, et que je n'aime pas changer de fermiers, j'aime mieux vous laisser la terre que de la donner à d'autres. Ne faites pas comme les mauvais travailleurs qui craignent de travailler pour de bon et de tenir la terre en bon état, de peur que leur peine soit perdue ou que leur propriétaire vienne à leur demander plus d'argent. Je ne vous demanderai jamais que ce qui sera juste. Plus vous travaillerez pour de bon, et tiendrez la terre en bon état, plus je serai porté à faire ce qui sera en mon pouvoir pour vous mettre en état de bien faire vos affaires. Je n'ai pas de plus grand désir que de voir mes fermiers s'enrichir honnêtement par leur travail et leur zèle. Si je suis content de vous la première fois que j'irai à Kerlouarnec, c'est-à-dire si je trouve la terre cultivée comme il faut, les fossés et les haies tenus en état, et les jeunes arbres que je ferai planter protégés contre les bêtes, vous serez contents de moi aussi.

Que Dieu vous garde en santé, vous et vos enfants ! [15]

+ Si je viens à ravoir la pièce de terre froide où est l'allée nommée le Plessis des Dames, et qui est maintenant tenue par Yaouenn Dérédec, vous pourrez aussi mettre vos bêtes à paître dedans, pourvu que vous préserviez les jeunes arbres que je pourrais planter, avec de l'épine. Mais si je venais à faire un bois-taillis dans cette pièce-là, vous ne pourriez plus y mettre vos bêtes. [16]

Kerlouarnec est une terre noble en Ploaré, au sud du plateau que domine l'église. Laennec aura sans doute trouvé dans l'héritage ce ton de patriarche, d'« aôtrou », qui d'ailleurs ne déplaît pas, soutenu, comme il est, de justice et de bon sens.

On sent l'énorme distance de cette pièce aux autres. S'il est probable que certains mots ont été pris dans le dictionnaire, *rufla* [12], *koad-med* [16],... l'état du manuscrit, qui est précisément un brouillon, montre assez que les tournures bretonnes abondent maintenant dans la mémoire de Laennec. Certes le barbarisme n'est pas introuvable : *touliou* [6] ; ni le solécisme : *daou skoët ha ugent* [3] à côté de *pemp ploaz varnugent* [3], *d'ho mizou* [4, 7] au lieu de *diwar ho koust*, *goulenn d'eoc'h* [8] à côté de *goulenn digeneoc'h* [15], *ur guez bennak* [14] au lieu du singulier qui est de règle *ur vezenn bennak*, *nemet ma teuinn... na verzann ket ouzoc'h na reod* [11] verbes à l'indicatif au lieu de verbes au potentiel *nemet ha teufenn... ne verzann ket ouzoc'h e rafec'h*, et *na ellot* [16] au lieu du potentiel *hellfec'h* qu'appelle le potentiel *mar deufenn* ; il y a des confusions : *guell a ze* [1], *aze* [12] employés au sens de « d'autant mieux », « d'autant plus », *ouzpenn* [3] au sens de « en tu all da ». Mais les mutations sont bonnes, malgré quatre ou cinq inadvertances : *o poann* [15] a d'abord été *o foann* ; les pluriels difficiles sont justes ; les conjugaisons variées sont opportunes ; l'emploi des prépositions s'améliore : *berza ouzoc'h* [11] ; je crois que *pehini*, *pere*, n'apparaît que cinq fois, dans ce long morceau, au profit de tournures plus populaires. Pas de purisme, ou involontaire. Clarté générale d'un style aux phrases quelquefois assez longues.

L'orthographe de ce dernier texte est celle de Le Gonidec. Et ceci suffirait à nous indiquer la grande influence qui dans l'intervalle de 1808 à 1815 a efficacement secouru les efforts d'abord isolés de notre savant étudiant. La *Grammaire* de Le Gonidec avait paru en 1807. Notons-le, cependant, Laennec, pour moins effaroucher ses fermiers, tempère les principes du « législateur » : il masque le *w*, écrit *voazkell*, *zivoal*, *avoalc'h*, *varzu*...

Après avoir apporté des précisions sur les premières études

bretonnes de Laennec, il reste à rappeler ses relations avec des celtisants célèbres et le peu qu'on sait de ses idées personnelles.

9. — Suite des études celtiques.

La *préface* que Le Gonidec préparait en 1838 pour la réédition de sa *Grammaire* a un important témoignage sur Laennec : « Peu de personnes savent que le célèbre docteur Laënec employait le peu de loisir que lui laissaient les travaux de son art à l'étude de la langue et de la littérature bretonne. Il avait adopté avec enthousiasme mon nouveau système d'orthographe philosophique, et il entretenait avec moi une correspondance qui m'était bien précieuse et bien honorable. Il existe à la bibliothèque de Quimper un exemplaire de la première édition de ma Grammaire, à laquelle il avait joint, à chaque feuillet, une feuille de papier blanc pour y consigner ses observations, qu'il ne manquait pas de me communiquer. » (p. xv).

Suit, dans la préface de Le Gonidec, une copieuse note de Laennec même, p. xv-xix. Laennec regrette que le clergé ne se soit pas davantage mis en état de parler et d'écrire correctement le breton ; l'a. Marigo est un exemple d'écrivain corrompant le breton par l'introduction inexperte de gallicismes, et l'a. Charles Le Bris, par les irrégularités d'une langue d'ailleurs puisée aux bonnes sources. Selon Laennec la division dialectale du breton est due à l'introduction maladroite des gallicismes ; « La différence des dialectes », dit-il, « n'empêche pas deux hommes qui savent bien leur langue de s'entendre. J'ai vu, réunis dans un hôpital à Paris, des conscrits de tous les cantons de la Basse-Bretagne; je leur parlais breton de Léon ; ils m'entendaient parfaitement. Les Vannetais et les Léonais s'entendaient fort bien, et la grande différence de leurs dialectes ne les obligeait qu'à se répéter de temps en

temps mutuellement quelques mots, ou à changer de tournure de phrase, quand ils avaient de la peine à être pleinement compris. Je suis persuadé que si l'altération de la langue est propagée encore par les ecclésiastiques, la même chose ne se renouvellerait pas dans cent ans, et que bientôt on ne pourrait plus transporter un curé d'une paroisse dans une autre. » Le dialecte qu'il recommande comme méritant le mieux d'être enseigné par principes dans les séminaires est le léonais.

C'est dans son service temporaire à la Salpétrière en 1814, que Laennec avait eu l'occasion de causer en « celto-breton » avec des soldats.

Je souhaite que soit retrouvée la grammaire de 1807 annotée par Laennec, et que soit mise au jour la correspondance avec Le Gonidec. Je doute d'ailleurs que Laennec ait pu signaler à Le Gonidec des faits linguistiques dont l'édition de 1839 porterait la trace. Nous n'avons là-dessus qu'une assertion très suspecte, commerciale et contresignée de La Villemarqué : « la présente édition de la Grammaire », lit-on en avertissement à la réimpression de 1850, en tête du *Dictionnaire breton-français*, « est augmentée de plusieurs matériaux dus à l'obligeance de l'illustre docteur Laennec, qui était aussi bon philologue que grand médecin, et l'auteur les a fondus dans son ouvrage ». En réalité l'édition de 1850 est identique à celle de 1839, et dans celle-ci Le Gonidec ne signale pas qu'il doive à Laennec autre chose que ce qui me semble vraisemblable, des vues historico-sociales ingénieuses, ou des exigences de clarté didactique. N'exagérons pas l'érudition grammaticale et le génie historique du grand médecin.

Trois mois avant sa mort, Laennec écrivit à Eloi Johanneau, le célèbre celtologue qui avait en 1805 tracé le programme de l'Académie Celtique, une lettre qui était devenue en 1884 la propriété du Dr Charcot. Le professeur Potain, à l'inauguration de son cours de clinique de 1883-1884, en donna

lecture. En voici le texte d'après la *Gazette médicale de Nantes* du 9 janvier 1884 :

Paris, 6 mai 1826.

Monsieur,

Vous avez dû trouver bien étrange le long silence dans lequel je suis resté vis-à-vis de vous, et je ne puis m'en excuser qu'en vous en exposant les causes. Notre ami commun M. Le Gonidec s'était trompé et sur ce que vous lui aviez dit et sur ce que je lui avais dit moi-même. Je me suis amusé à bâtons rompus plutôt qu'occupé de philosophie celtique et actuellement surtout je ne puis pas même y penser. Vos deux lettres m'ont trouvé dans ce qu'on appelle *un coup de feu*. Habituellement occupé par deux chaires de médecine et les consultations, de manière à n'avoir pas chaque jour une heure à donner aux correspondances, j'étais en outre au plus fort de l'impression d'une nouvelle édition de mon *Traité de l'auscultation* ou plutôt d'un nouvel ouvrage sur le même sujet. Obligé de *faire du temps*, puisque je n'en avais pas, j'ai dû prendre sur mon repos, refuser de faire plus de deux ou trois consultations par jour, et renoncer à toutes correspondances.

Au milieu de ce travail excessif et à peu près à l'époque où M. Le Gonidec est venu à Paris, me sont survenues des difficultés avec l'Administration relativement à un dessèchement que j'ai fait en Bretagne, ce qui m'a encore emporté beaucoup de temps. A la fin, j'ai succombé à ce travail excessif, et, depuis trois semaines, je suis obligé de garder la chambre; je corrige aujourd'hui les dernières épreuves de mon ouvrage et je commence par vous à réparer mes torts envers les personnes qui m'ont écrit depuis quelques mois et auxquelles je n'ai pu répondre.

Je vous demande pardon de tous ces détails, mais j'ai cru devoir y entrer pour vous prouver que mon silence n'a pas eu d'autre motif. Si j'avais pu faire ce que j'eusse désiré, je

serais allé moi-même vous porter ma réponse à Montreuil. J'aurais eu un très grand plaisir à renouveler connaissance avec vous et à causer de ces études dans lesquelles vous avez pénétré beaucoup plus loin que moi. Je ne sais que nos deux dialectes d'Armorique. Je lis la Bible galloise. J'ai parcouru l'*Archeologia britannica* de Lloyd, ouvrage très précieux, en ce qu'il n'y a plus d'autres restes du dialecte Cornouaillais, qui faisait la nuance entre le Léonais et le Gallois.

[.....]

Si je ne crois guère que la philologie de Laennec ait égalé sa médecine, j'admets cependant comme vraisemblable que ses progrès de bretonnant de 1815 à 1826 furent encore plus satisfaisants que de 1805 à 1815.

Ses premiers travaux en ce genre nous amusent par leur ressemblance avec ceux de tous les élèves de breton : le grand esprit a les mêmes difficultés que le commun ; mais il s'entête ; et c'est ce qui le grandit. Le caractère spécial des principaux essais bretons de Laennec a en outre de quoi instruire notre volonté ; je veux parler, à côté de l'enthousiasme celtique, de cet esprit sérieux d'expérience et d'application : le jeune Quimpérois, du moment qu'il apprend sa langue nationale, veut s'en servir avec son père, avec ses fermiers, pour la vie pratique.

Libre au recteur de Ploaré, l'abbé Guezengar, de se plaire, (ROUXEAU, p. 261), à déclarer que le Docteur n'entend pas la langue qu'il a apprise dans les livres : Laennec, du fond de son cabinet parisien, donne un grand exemple à beaucoup de Bretons.

10. — Bibliothèque bretonne.

Outre les ouvrages mentionnés dans les lettres, Laennec a eu en mains les huit pièces de poésie suivantes, actuellement propriété de M. de Miniac :

1° *Chanson ar big, var un ton ancien.* — 36 vers ; 1er vers : « Demezelet an aotrou Tanguy ». Copie d'une pièce imprimée chez Lédan.

2° *Chanson nevez composet var sujet eur chimiad etre deunden yaouanq a escopti treguer. var un ton divertissant.* — 139 vers ; 1er vers : « Bonjour deoc'h, va Mestres, deut oun c'hoas d'ho quelet ; ».

3° *Guers neve. Var sujet eur vagad tud a so bet beuzet o sortial eus a vontroulez ar 27 eus a vis guengolo 1817, evit mont da foar vikèl da Lannion.* — 124 vers ; 1er vers : « Speret-santel hac adorabl, ».

4° *Sur Rohan.* — 7 couplets de 8 vers ; 1er vers : « mar pliche gand Doué ». Chanson chouanne, suivie des lignes suivantes :

« Monsieur noüel al'honeur de presenter son homage à Mde de La villeneuve, et l'aprie deVouloir bien pour l'avantage deses compatriôtes, [ici : *La renvo*, biffure] faire passer cette chanson au C.. le brigand. Depositaire dela langue primitive, pour etre par luy corrigée, & ortographié, d'appres Les principes dela premiere langue du monde M Noüel, nayant mal'heureusmt pas. (par le defaut deson Education) Les connoissances necessaires pour cet important ouvraje.

ce 3i Ldr

p 1803. »

5° *C'etoit un petit Bonhomme qui s'appelloit guilleri.* — 9 couplets de 10 vers ; 1er vers : « bez oa ur potriq bian ».

6° *Traduction de la Romance d'imogine.* — 10 couplets de 8 vers alternativement de 8 et 9 syllabes ; 1ers vers : « Ret eo a lavare gueichall || *Rolland* de c'hrœq Tener *isabel* » ; à la fin : « (×) note. Les noms de *Alonzo* & *Imogine* étant inconnus aux bas bretons on a cru pouvoir y substituer ceux de *Rolland* & *isabelle* qui leur sont familiers, et qui sont également Romantiques ».

7° *Test Roué frans* [...]. — 25 strophes, 100 vers ; 1er vers : « Tostaëd coz a Iaouanc Bellehien a Noblans ».

8° *Egloghen quentant deus Virgile Laqueet en Bresonnec.* — 134 vers ; 1er vers : « Dindan eur voén fo gouloët à zëillo, ». La langue est trécoroise.

Enfin parmi les papiers de Laennec se trouvait un *Avis d'ar labourerien*, imprimé à Quimper en 1820, 13 pages petit in-16 ; l'exemplaire porte des retouches manuscrites ; je me suis demandé si Laennec n'en était pas l'auteur. L' « avis » donné aux cultivateurs est de semer beaucoup de trêfle ; le goémon est vanté comme engrais ; ces deux idées concordent avec celles de la lettre de Laennec à ses fermiers [12, 13]. Mais l'orthographe du livret n'est pas celle de Le Gonidec. Il est seulement possible que Laennec ait fait partie de la « Societe furmet e Qemper », qui, pour encourager la culture du trêfle, tenait « magasin » chez Madame Flamant « var Placen Douar-an-Duc ».

GASTON ESNAULT.

P. S. — En ce mois de juillet 1919, centenaire de la première édition du *Traité de l'auscultation*, (dont la dédicace latine est datée « 12° calendas sextiles 1819 », c'est-à-dire 20 juillet 1819), M. le Chanoine Abgrall a bien voulu revoir à la bibliothèque municipale de Quimper le *Dictionnaire* et la *Grammaire* de Le Gonidec qui portent l'ex-libris de Laennec : point de feuillets blancs interfoliés ! L'exemplaire dont parle Le Gonidec, (voir ci-dessus, p. 127), a-t-il existé ? Est-il conservé autre part ?

G. E.